

Carte communale

APPROBATION

**Approuvé par délibération
du Conseil Municipal du :**

**Approuvé par arrêté
préfectoral du :**

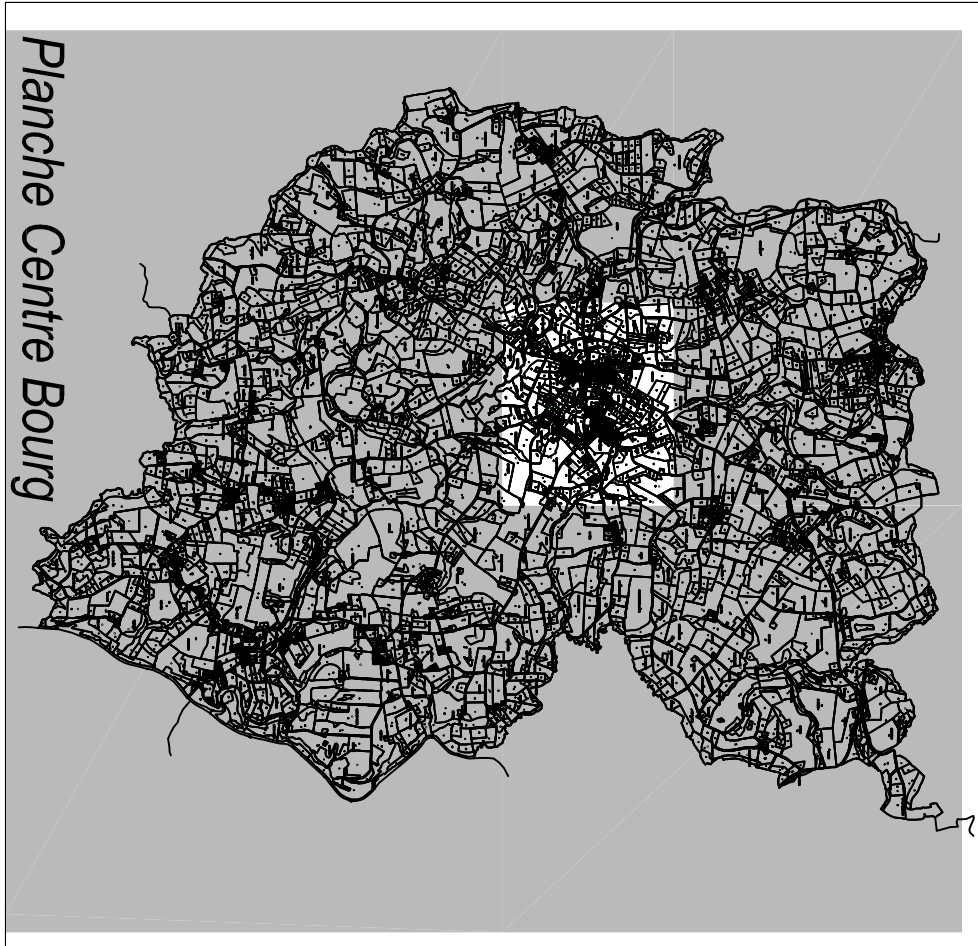


Planche Centre Bourg

ZONAGE

Echelle : 1/2000

LEGENDE

Secteurs et périmètres constructibles

Secteur où les constructions sont autorisées

Secteur réservé à l'implantation d'activités économiques

Secteur réservé à l'implantation d'activités de loisirs
Villages du lac Nil

Village de l'an Mil

Périmètre concerné par une zone de protection (permis de démolir)

Zone d'aménagement différée (Z.A.D.)
Arrêté préfectoral du 8 Avril 2005

Arrêté préfectoral du 8 Avril 2005

Eléments naturels du paysage à prendre en compte

Principaux boisements

↓
Zones humides

EP1 *Éléments paysagers et petit patrimoine dont la démolition est soumise à permis*

Patrimoine archéologique (Voie romaine)

Haies et talus à préserver

Informations utiles

Zone de protection des eaux de baignade

50 m

Marge de recul des routes départementales

--- Circuit de randonnée - VT

- Protection des sites archéologiques

